



Légende

- Zone Ud= Espace bâti
- Zone Ux = Espace bâti à vocation économique
- Zone 1AU = Zone à urbaniser
- Zone 1AUx = Zone à urbaniser à vocation économique
- Zone 2AU = Zone à urbaniser
- Zone A = Zone agricole
- Zone N = Zone naturelle
- Zone Nzh = Zone à dominante humide
- Zone Nj = Zone de jardin
- Zone NL = Zone de loisirs
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- ★ Eléments remarquables du paysage

Emplacements réservés (ER)

- ER.1 = Création d'une voirie - 1905 m² - Commune
- ER.2 = Création d'une sente piétonne - 676 m² - Commune
- ER.3 = Création d'une voie et d'une sente piétonne - 1105m² - Commune
- ER.4 = Elargissement du Chemin Barré - 65 m² - Commune
- ER.5 = Elargissement du Chemin Barré - 28m² -Commune
- ER.6 = Elargissement du Chemin de Choiset - 465m² - Commune